

# Rapport d'activité du Bureau national du SNCS-FSU décembre 2020 – juin 2021

## 1. Communications par thèmes

Toutes les communications indiquées ci-dessous ont été rédigées après débat en BN. Certaines ont également été discutées et approuvées en Commission administrative (CA).

### 1.1 MESRI – Polémique sur l'« islamo-gauchisme »

**Communiqué de presse du 17 février 2021** – *Frédérique Vidal fait injonction à la recherche publique de procéder à une enquête sur l'« islamo-gauchisme » à l'Université : le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU dénoncent cette nouvelle atteinte aux libertés académiques*

[https://sncs.fr/2021/02/17/cp\\_sncs\\_snesup\\_libertes\\_academiques/](https://sncs.fr/2021/02/17/cp_sncs_snesup_libertes_academiques/)

**Flash-SNCS du 19 février 2021** – *Le Conseil scientifique du CNRS, la CPCN et l'alliance Athéna rejettent la commande de Frédérique Vidal (voir 5.1)*

**Communiqué de presse du 23 février 2021** – *Le SNCS-FSU demande la démission de la ministre Frédérique Vidal*

<https://sncs.fr/2021/02/23/le-sncs-fsu-demande-la-demission-de-la-ministre-frederique-vidal/>

### 1.2 MESRI – LPR et protocole sur les rémunérations et les carrières

**SNCS-Hebdo du 2 février 2020** – *Des serments dans les églises, pas dans les labos !*

<https://sncs.fr/portfolio/des-serments-dans-les-eglises-pas-dans-les-labos/>

**SNCS-Hebdo du 2 mars 2021** – *Le SNCS-FSU est le syndicat qui défend à la fois la recherche publique et ses personnels*

<https://sncs.fr/portfolio/le-sncs-fsu-est-le-syndicat-qui-defend-a-la-fois-la-recherche-publique-et-ses-personnels/>

**Flash SNCS du 18 avril 2021** – *Le Conseil d'État donne tort à la ministre Frédérique Vidal (voir 5.2)*

**Communiqué de presse du 28 avril 2021** – *Le Conseil d'État donne tort à la ministre Frédérique Vidal*

<https://sncs.fr/2021/04/28/le-conseil-detat-donne-tort-a-la-ministre-frederique-vidal/>

### 1.3 Elections des membres des sections du Comité national de la recherche scientifique (CN)

**22 décembre 2020** – *Appel à candidature*

<https://sncs.fr/2021/01/06/elections-cn-2021/>

**10 février 2021** – *Publication du mandat aux élu·e·s, rédaction des professions de foi*

[https://sncs.fr/wp-content/uploads/2021/01/Mandat\\_SNCS\\_aux\\_elus\\_2021.pdf](https://sncs.fr/wp-content/uploads/2021/01/Mandat_SNCS_aux_elus_2021.pdf)

**7 avril 2021** – *Publication des listes des candidat·e·s soutenu·e·s par le SNCS et le SNESUP, listes mises à jour après les résultats du 1er tour faisant apparaître les élu·e·s et les candidat·e·s se maintenant au second tour et les listes dans le collège C soutenues par le SNCS et le SNASUB*

<https://sncs.fr/2021/04/07/les-candidats-soutenus-par-le-sncs-fsu-aux-elections-au-comite-national/>

**16 mai 2021** – Appel à voter au 1<sup>er</sup> tour pour les candidates et les candidats soutenu-e-s par le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU

**20 juin 2021** – Appel à voter au 2<sup>ème</sup> tour pour les candidates et les candidats soutenu-e-s par le SNCS-FSU, le SNESUP-FSU et le SNASUB-FSU

#### 1.4 Défense du Comité national de la recherche scientifique

**10 février 2021** – Publication des positions du SNCS sur le Comité national – Comité national : un « Parlement de la recherche » à promouvoir

<https://sncs.fr/2021/02/10/comite-national-un-parlement-de-la-recherche-a-promouvoir/>

**Communiqué du SNCS-FSU du 5 mars 2021** – Le SNCS-FSU alerte la communauté scientifique : La direction du CNRS remet en cause la transparence des concours

<https://sncs.fr/2021/03/05/la-direction-du-cnrs-remet-en-cause-la-transparence-des-concours/>

**Communiqué du 19 mars 2021** – Le SNCS-FSU rend publiques les listes des candidats admissibles classés par ordre de mérite

[https://sncs.fr/wp-content/uploads/2021/03/communiqu%C3%A9\\_SNCS\\_concours\\_20210319.pdf](https://sncs.fr/wp-content/uploads/2021/03/communiqu%C3%A9_SNCS_concours_20210319.pdf)

<https://sncs.fr/2021/03/11/concours-cnrs-2021/>

(mise à jour après les résultats des jurys d'admission faisant apparaître les admis parmi les admissibles)

**Communiqué du 30 mars 2021 des organisations syndicales représentatives du CNRS** – La direction du CNRS envisage de réduire la proportion de membres élu-e-s dans les sections du Comité national

<https://sncs.fr/2021/03/30/conrs/>

**Communiqué du 7 avril 2021** – Publication par ordre de mérite des listes d'admissibilité : Les 100 000 consultations ont été dépassées

<https://sncs.fr/2021/04/07/publication-par-ordre-de-merite/>

**SNCS-Hebdo du 11 mai 2021** – Non affichage des classements : une décision absurde prise dans la précipitation

<https://sncs.fr/portfolio/non-affichage-des-classements-une-decision-absurde-prise-dans-la-precipitation/>

**Communiqué du 25 mai 2021** – Danger sur le Comité national : le SNCS-FSU analyse les propositions de la direction du CNRS

<https://sncs.fr/2021/05/25/danger-sur-le-comite-national/>

**Communiqué du 4 juin 2021 des organisations syndicales représentatives du CNRS** – Pour un Comité national de la recherche scientifique fort

<https://sncs.fr/2021/06/07/pour-un-comite-national-de-la-recherche-scientifique-fort/>

#### 1.5 CNRS

**Communiqué du 13 janvier 2021 du SNCS-FSU et du SNTRS-CGT** – Le SNCS-FSU et le SNTRS-CGT soutiennent les « révoqué-es » de la section 36 du CNRS pour leur titularisation

<https://sncs.fr/2021/01/13/le-sn-cs-fsu-et-le-sntrs-cgt-soutiennent-les-revoque-es-de-la-section-36-du-cnrs-pour-leur-titularisation/>

**Communiqué du 29 janvier 2021 du SNCS-FSU et du SNTRS-CGT – La responsabilité de la ministre Frédérique Vidal dans la situation des « révoqué-es » de la section 36 du CNRS**

<https://sncs.fr/2021/01/29/la-responsabilite-de-la-ministre-frederique-vidal-dans-la-situation-des-revoque%c2%b7es-de-la-section-36-du-cnrs/>

## 1.6 INSERM

**13 janvier 2021 – Élections au Conseil d'administration de l'Inserm : Appel à voter pour les candidates et les candidats soutenu-e-s par le SNCS-FSU**

<https://sncs.fr/2021/01/13/elections-au-conseil-dadministration-de-linserm/>

**Communiqué du 17 mars 2021 – Le SNCS analyse les présentations de la Journée des DU du 2 mars 2021 (discuté en bureau INSERM) (voir 5.3)**

**Communiqué du 1er avril 2021 – Danger sur les CSS de l'Inserm : Le SNCS analyse les propositions de la direction**

[https://sncs.fr/2021/04/01/danger\\_css\\_inserm/](https://sncs.fr/2021/04/01/danger_css_inserm/)

**Communiqué du 13 avril 2021 – Le PDG de l'Inserm choisit le passage en force pour s'attaquer aux instances d'évaluation de l'Inserm (CSS)**

<https://sncs.fr/2021/04/13/passage-force-css-inserm/>

**7 mai 2021 – Appel à candidatures pour le CS et les CSS de l'Inserm**

<https://sncs.fr/2021/05/07/appel-a-candidatures-pour-le-cs-et-les-css/>

**Communiqué du 18 juin – CRCN depuis plus de 5 ans au dernier échelon, postulez à la promotion CRHC ! (discuté en bureau INSERM) (voir 5.4)**

## 1.7 INRIA

**SNCS-Hebdo du 22 décembre 2020 – Le PDG de l'Inria en pleine dérive autocratique**

<https://sncs.fr/portfolio/le-pdg-de-linria-en-pleine-derive-autocratique/>

**Communiqué du 23 mars 2021 du SNCS-FSU et du SNTRS-CGT – Mise en place du Comité des Financeurs de l'Inria et rappel des libertés académiques**

<https://sncs.fr/2021/03/23/mise-en-place-du-comite-des-financeurs-de-linria-et-rappel-des-libertes-academiques/>

## 1.8 IRD

**SNCS-Hebdo du 28 janvier 2020 – Vers plus d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à l'IRD**

<https://sncs.fr/portfolio/vers-plus-degalite-profession-nelle-entre-les-femmes-et-les-hommes-a-lird/>

## 1.9 Divers

**Communiqué du 25 janvier 2021 – Soutien à une chargée de recherche INRAE, travailleuse handicapée, qui vient d'être licenciée : appel à signer une pétition**

<https://sncs.fr/2021/01/25/soutien-a-une-chargee-de-recherche-inrae-travailleuse-handicapee-qui-vient-detre-licenciee/>

**SNCS-Hebdo du 13 avril 2021** – *Les petits Napoléons des organismes de recherche*

<https://sncs.fr/portfolio/les-petits-napoleons-des-organismes-de-recherche/>

**Communiqué du 14 avril 2021 du SNCS-FSU et du SNESUP-FSU** – *Le financement de la prolongation des contrats doctoraux contractuels de la recherche doit être consolidé et étendu*

<https://sncs.fr/2021/04/17/prolongation-des-contrats-doctoraux-et-contractuels/>

## 2. La Vie de la recherche scientifique (VRS)

**VRS N° 423** – *Bienvenue en doctorat*

<https://sncs.fr/portfolio/bienvenue-en-doctorat/>

**VRS N° 424** – *Sciences, confiance, démocratie*

<https://sncs.fr/portfolio/sciences-confiance-democratie/>

## 3. Réunions des instances sur les décrets d'application de la LPR

Le BN suit l'ensemble des projets de décrets. Patrick Monfort, suppléant au CT MESR et membre du CSFPE assiste aux réunions concernant ces décrets (préparation des amendements en BN, et avec SNESUP et SNASUB), et assistera comme expert au CCFP. Christophe Blondel a assisté comme expert au CT sur le décret règles de classement des CR à leur recrutement. Boris Gralak et Patrick Monfort assistent depuis mai aux nombreuses réunions de concertation.

Date	Réunions	Objet
Mardi 1 <sup>er</sup> juin	CT MESR	Décret éméritat chercheur Décret fonctions temporaire d'enseignement Information : Décret DPI Décret autorisation cumul activité
Jeudi 3 juin, 9h30	Concertation	Décret RIPEC
Lundi 7 juin - reporté Jeudi 10 juin 14h30	CT MESR	Décret RIPEC
Mardi 15 juin 9h30	Concertation	Décret CPJ
Mercredi 16 juin	CT MESR	Décret modifiant les règles de classement des CR Décret modifiant les règles de classement des EC Information : Décret relatif au CDI
Vendredi 18 juin reporté au 5 juillet suite à Boycott	CT MESR	Information : Décret chaire professeur junior CPJ Décret contrat doctoral de droit privé Décret contrat post-doc Décret CDI EPIC et fondation
Lundi 21 juin	CT MESR	Décret repyramidage EC Information : Décret contrat post-doc
Mercredi 30 juin 14h30	CT MESR	Information : Décret repyramidage ITRF

Lundi 28 juin	CCFP	Décret DPI
Vendredi 9 juillet	CSFPE	Décret autorisation cumul activité Décret relatif au CDI Décret chaire professeur junior CPJ Décret contrat doctoral de droit privé Décret contrat pos doc Décret CDI EPIC et fondation Décret contrat pos doc Décret repyramidage ITRF

CT MESR = Comité technique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

CSFPE : Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat

CCFP = Conseil commun de la fonction publique

#### 4. Groupes de travail (GT)

*Pour tous les syndiqué·e·s qui souhaitent participer à un des GT, contacter la ou le responsable du GT.*

##### 4.1 GT Syndicalisation

**Responsable** : Karel Yon ([ynkarel@yahoo.fr](mailto:ynkarel@yahoo.fr))

**Réunion** : 6 mai 2021

**Axes de travail prioritaires** : 1) information et formation ; 2) syndicalisation des précaires ; 3) diagnostic de la représentativité sociale et électorale du SNCS (forces et faiblesses).

##### 4.2 GT Sciences-sociétés

**Responsable** : Claude Mirodatos ([claude.mirodatos@ircelyon.univ-lyon1.fr](mailto:claude.mirodatos@ircelyon.univ-lyon1.fr))

Au-delà du travail préparatoire du congrès, ce groupe a proposé/animé plusieurs débats en BN, puis en CA sur le thème général: « *Sciences et sociétés: des rapports complexes et ambivalents en évolution constante. Analyse pour comprendre et préciser notre positionnement syndical* ». Diverses interventions au nom du SNCS lors de réunions/symposia centrés sur les relations entre la science (recherche académique et innovation), les scientifiques et les sociétés, incluant l'industrie, les pouvoirs politiques et les structures citoyennes ont été proposées et validées en BN. Des informations à la CA et à l'ensemble des syndiqués ont été initiées pour renforcer la pluralité des compétences dans ce GT.

##### 4.3 GT veille sur les aspects statutaires et réglementaires (élargissement du GT harcèlement)

**Responsable** : Maud Leriche ([maud.leriche@sncs.fr](mailto:maud.leriche@sncs.fr))

**Actions :**

Récolte des textes réglementaires sur le harcèlement au niveau fonction publique, MESRI, CNRS, INSERM, IRD, INRIA.

Stage de Marie Buffetault (M2 en droit) encadré par Maud Leriche, Bouchra Touba et Boris Gralak. Fiches juridiques élaborées par Marie Buffetault : Recours gracieux et hiérarchiques, le harcèlement moral dans la fonction publique, le harcèlement sexuel dans la fonction publique, procédure à suivre en cas de harcèlement, la rupture conventionnelle dans la fonction publique.

##### 4.4 GT temps de travail

**Responsable** : Christine Eisenbeis ([christine.eisenbeis@inria.fr](mailto:christine.eisenbeis@inria.fr))

Réunions : 19 janvier 2021 et 11 mars 2021

## 5. Communications non publiées sur le site web du SNCS

### 5.1 Flash-SNCS du 19 février 2021 – Le Conseil scientifique du CNRS, la CPCN et l’alliance Athéna rejettent la commande de Frédérique Vidal

Questionnée sur ses propos concernant « l’islamo-gauchisme à l’Université », la ministre de l’enseignement supérieur et de la recherche, Frédérique Vidal, avait annoncé commander un rapport (1) au CNRS et à l’alliance thématique Athéna, qui assure la concertation et la coopération stratégique entre les universités et les organismes de recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales.

Par un communiqué publié ce jeudi 18 février, l’alliance Athena (2) a rejeté cette demande. Ce vendredi 19 février, le Conseil scientifique (CS) du CNRS (3) et la Conférence des présidentes et présidents (CPCN) (4) du Comité national de la recherche scientifique ont exprimé leur condamnation des déclarations de la ministre et rappelé avec fermeté le « *principe constitutionnel de garantie des libertés académiques* ».

1. <https://www.assemblee-nationale.fr/15/cri/2020-2021/20210172.asp#P2417338>
2. <http://www.alliance-athena.fr/communique-de-lalliance-athena-du-18-fevrier-2021/>
3. [https://sncs.fr/2021/02/19/cp\\_cs\\_libertes\\_academiques/](https://sncs.fr/2021/02/19/cp_cs_libertes_academiques/)
4. [https://sncs.fr/2021/02/19/cp\\_cn\\_libertes\\_academiques/](https://sncs.fr/2021/02/19/cp_cn_libertes_academiques/)

### 5.2 Flash-SNCS du 8 avril 2021 – Le Conseil d’État donne tort à la ministre Frédérique Vidal

Par sa décision du 16 avril 2021, le Conseil d’État a donné tort à la ministre de l’enseignement supérieur, de la recherche et de l’innovation, qui refusait d’inviter toutes les organisations syndicales représentatives aux réunions du comité de suivi de l’accord relatif à l’amélioration des rémunérations et des carrières. Donnant une conclusion positive et définitive à une action en justice menée par la Ferc-CGT, le Conseil d’État considère que les travaux du comité de suivi relèvent d’ « une négociation ouverte au plan national » et que « tout syndicat représentatif des fonctionnaires concernés (est) également appelé à y participer ».

Le SNCS-FSU, le SNESUP-FSU, le SNASUB-FSU et la FSU ont, par suite, demandé à la ministre Frédérique Vidal à être conviés aux réunions du comité de suivi.

Quelle suite la ministre Frédérique Vidal va-t-elle donner à cette décision du Conseil d’État, qui vient confirmer un premier jugement du tribunal administratif ? La ministre va-t-elle appliquer cette décision et rétablir le dialogue social en organisant des réunions avec l’ensemble des organisations syndicales représentatives ? Ou bien la ministre va-t-elle passer le comité de suivi par pertes et profits en ignorant l’injonction qui lui est faite d’entendre toutes les organisations et de dialoguer avec elles ?

Décision du Conseil d’État : <http://www.conseil-etat.fr/fr/arianeweb/CE/decision/2021-04-16/451141>

### 5.3 Communiqué INSERM du 17 mars 2021 – Le SNCS analyse les présentations de la Journée des DU du 2 mars 2021

**Un établissement de recherche fort est en capacité de définir, orienter et mener sa politique de recherche en s'appuyant notamment sur des moyens à la hauteur des défis actuels et du personnel reconnu pour son expertise et sa production grâce à une évaluation indépendante et objective, permettant à chacun de se projeter sur le long terme. Les grandes orientations de la politique de l'Institut présentées par le PDG et son équipe de direction lors de la journée annuelle des directrices et directeurs de l'Inserm qui s'est tenue le 2 mars en virtuel s'inscrivent hélas encore dans les politiques menées depuis de nombreuses années qui n'ont cessé de rogner chacun de ces points.**

### **Plus de moyens... Vraiment ?**

Pour ce qui est des moyens, en 2020, la dotation d'État engagée a stagné par rapport à 2019 malgré les promesses de soutien fort de l'Etat à la recherche. Un tiers des ressources de l'Inserm provient des ressources propres des laboratoires, ce qui montre l'importance du financement sur projets, qui empêche une vision à long terme. Pour ce qui est des crédits ANR, le préciput (part versée aux tutelles) passera de 19% en 2020 à 25% au total en 2021 et devrait atteindre 40% en 2030. Une très faible partie de ce préciput (2%) servira à financer les laboratoires. Par ailleurs une part « site » (dont la valeur n'est pas encore définie) sera créée, alimentant financièrement les universités grâce aux crédits ANR obtenus par les équipes de recherche. Cette politique confirme le désengagement progressif de l'Inserm vis-à-vis du soutien à ses laboratoires. La répartition de l'augmentation de 10% de la part aux laboratoires qui financera équipement, accueil des jeunes chercheurs et projets n'a pas été précisée mais le fléchage est une piste privilégiée. Finalement, l'augmentation promise du financement des laboratoires se traduit par un mode de distribution de plus en plus opaque et aléatoire. La recherche publique tourne le dos aux crédits récurrents seuls garants de la créativité et de la liberté des chercheuses et chercheurs.

### **Plus de recrutements et de meilleurs salaires ... Vraiment ?**

La meilleure nouvelle annoncée lors de cette réunion est l'augmentation, après des années de disette, du nombre de recrutements pour les ITA et les CR/DR, celui-ci passant de 142 recrutements en 2020 à 156 en 2021 tous corps et grades confondus. De même, le volume des promotions augmentera de 18% et touchera toutes les catégories de personnels avec toutefois un retard persistant sur les promotions DR. La revalorisation des primes aux chercheuses et chercheurs sera significative et continuera de croître pour s'aligner à terme (en 2027) sur celles des ingénieurs. Ces nouvelles, bienvenues et attendues depuis longtemps, ne peuvent cacher l'absence de plan de réduction du travail précaire dans nos unités avec l'instauration nouvelle, prévue par la LPR, de CDI de missions (qui ne dureront que le temps de la mission) et des chaires juniors, au lieu d'un effort de recrutement de titulaires à la hauteur des enjeux que l'Inserm et la France doivent affronter.

### **Une évolution dans l'évaluation ... pour le meilleur ou pour le pire ?**

La qualité du recrutement et de l'évaluation est déterminante pour la politique de recherche de l'Inserm. Or, les politiques de fusion avec les universités rendent ce processus de plus en plus opaque et en font perdre la maîtrise par l'Inserm. Le HCERES vient d'évaluer l'Inserm, il retient l'attractivité de l'institut comme un point fort, mais dénonce sa politique en santé publique et ses liens avec les CHU comme des points faibles, et suggère d'accroître l'attractivité envers les médecins et l'implication des chercheurs dans l'enseignement. La question de la pertinence de cette évaluation reste posée, de même que les avantages de l'Inserm et de son personnel à se diluer dans les universités ou les CHU. L'évaluation des chercheurs titulaires, des candidats aux concours, des CDI de mission, des candidats pour des postes de chaire junior est en pleine structuration et sera faite en concertation avec les partenaires universitaires. Dans ce cadre, le CS et les CSS sont également en pleine restructuration et leurs missions risquent d'être encore plus affaiblies. Ainsi, malgré toutes les

critiques, toute la physiopathologie (25% des CR/DR et des équipes) devrait rester regroupée au sein d'une même CSS. Cette décision irrationnelle condamne cette CSS à l'épuisement et affaiblit *de facto* ses capacités à évaluer sereinement. De même, l'évaluation des candidats pour des postes de chaire junior sera faite en concertation avec les partenaires universitaires, ces chaires prévoyant une charge d'enseignement. La tendance à perdre la maîtrise de l'évaluation par l'Inserm au profit de l'Université est amenée à se poursuivre puisque le PDG s'est félicité de la recommandation du HCERES d'impliquer plus fortement les chercheurs de l'Inserm dans l'enseignement.

Le SNCS-FSU réaffirme avec force son attachement à un Institut national fort, maître de sa politique, à un financement récurrent à la hauteur des projets permettant la création et le soutien des équipes, et à un plan pluriannuel de recrutement à la hauteur des besoins des laboratoires. **L'Inserm ne doit se dissoudre ni dans l'Université, ni dans l'Assistance Publique.**

#### **5.4 Communiqué INSERM du 18 juin 2021 – CRCN depuis plus de 5 ans au dernier échelon, postulez à la promotion CRHC !**

La **quatrième campagne de promotions au grade de chargé-e de recherche hors classe (CRHC) est ouverte** à l'Inserm depuis le 3 juin 2021. Les dossiers de candidature doivent être déposés avant le 5 juillet 2021 à 17h.

Ce nouveau grade, obtenu dans le cadre du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) et que la FSU a signé (ce qui a permis au SNCS d'en négocier l'application pour les chercheurs, les ingénieurs et les techniciens), doit permettre d'améliorer la carrière d'un maximum de chargé-e-s de recherche bloqué-e-s au dernier échelon depuis 10, 15, voire 20 ans !

Le SNCS est intervenu avec force pour obtenir que le nombre de promotions CRHC ne soit pas contingenté afin d'offrir un maximum de possibilités aux CR de classe normale (CRCN) d'accéder au grade CRHC sans que ce soit au détriment du nombre de postes ouverts au concours DR2. Pour 2018 et 2019, 40 promotions au grade CRHC ont été obtenues. Pour 2020 le nombre de promotions était de 60.

**Nous espérons qu'au moins 60 postes CRHC** seront également disponibles **pour 2021**.

Nous rappelons que d'après le bilan social 2020, 979 des 1233 CRCN sont bloqués au dernier échelon de leur grade dont 145 depuis plus de 10 ans.

Le SNCS encourage l'ensemble des CRCN au dernier échelon depuis au moins 5 ans à candidater au grade CRHC. Le SNCS considère que le grade de CRHC doit bénéficier au plus vite à un maximum de CRCN bloqué-e-s depuis trop longtemps. Il est urgent de débloquent les carrières des CRCN qui sont au plus proche de la retraite car pour eux chaque mois compte puisque l'effet des promotions dans le calcul des pensions suppose de satisfaire au moins 6 mois d'ancienneté dans l'échelon acquis.

Même si vous n'avez pas été promu-e l'année dernière il faut continuer à postuler car **le nombre de promotions ne dépend pas du nombre de promouvables mais il peut être modulé en fonction du nombre de candidat-e-s.**

En revanche, le SNCS souhaite attirer l'attention sur le faible intérêt d'une promotion au grade de CRHC avant 5 ans d'ancienneté dans le dernier échelon CRCN. En effet, l'échelon 6 du grade de CRHC a le même indice que l'échelon 10 des CRCN et sa durée est de 5 ans. Les CR promu-e-s au grade hors classe plus tôt seront donc, comme les CRCN, bloqué-e-s 5 ans à cet indice, avant d'accéder aux rémunérations plus attractives de la hors échelle A. **Structurellement, le grade hors classe est fait pour reconnaître le travail de qualité des CR en fin de carrière.**

Le SNCS appelle donc les membres des CSS de l'Inserm à permettre, lors de leur évaluation, à un maximum de CRCN en fin de carrière d'accéder au grade de CRHC.

Lorsque tou-te-s les CRCN bloqué-e-s plus de 5 ans au dernier échelon auront été promu-e-s CRHC, le SNCS demande que **tou-te-s les CRCN évalué-e-s favorablement par leur CSS accèdent automatiquement au grade de CRHC après 5 ans d'ancienneté à l'échelon 10 de la classe normale des CR**. En effet, le protocole PPCR prévoit que tous les agents de la fonction publique « doivent pouvoir dérouler leur carrière sur deux grades ». Plus qu'une possibilité, cela doit devenir la règle : sauf avis contraire des CSS, tou-te-s les CR de classe normale doivent accéder avant la fin de leur carrière soit au grade de CRHC, soit au corps de DR.

Ce premier déblocage de la carrière des CR reste très insuffisant. C'est pourquoi, dans le cadre des négociations sur le protocole d'accord sur les rémunérations et les carrières de la loi de programmation de la recherche (LPR), **le SNCS a obtenu** que la grille des CR se prolonge jusqu'à la **hors échelle B** afin de résorber le différentiel inacceptable avec la grille des maîtres de conférence. Le SNCS a également obtenu dans ce protocole d'accord l'amélioration des rémunérations des chercheurs par une revalorisation de leur régime indemnitaire, et notamment de la **prime de recherche à 6400 euros annuels en 2027** pour toutes les chercheuses et tous les chercheurs. Ce régime indemnitaire restera néanmoins très inférieur au régime moyen de la catégorie A+ de la fonction publique. **Le SNCS continuera à revendiquer une juste rémunération des chercheurs** qui permettra à la démarche scientifique de prendre toute sa place dans la société.